

## Procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2020

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2020, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2020 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 3*

Fait à Lyon, le 17 décembre 2020,



Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON